

Lille, le 17 septembre 2020



## **Compte rendu de la CAPL n°2 du 16 septembre 2020**

### **Tableau d' Avancement au grade de Contrôleur Principal**

Après lecture de notre déclaration liminaire, la présidente a, suivant l'ordre du jour de la séance soumis au vote :

- l'approbation de procès-verbal de la CAPL n° 2 du 20 janvier 2020  
Vote POUR de l'ensemble des O.S

La présidente nous a ensuite proposé l' étude de dossier d'un agent écarté du tableau d'avancement 2020 au grade de CP.

La liste extraite de l'application SIRHIUS, sans modification d'ordre et en excluant l'agent ayant fait l'objet d'une fiche de non proposition du directeur régional a été soumise à vote :

Vote POUR : parité administrative  
Vote CONTRE : parité syndicale (CGT-CFDT/ CFTC-UNSA)

#### Explication de notre vote :

A l'étude des éléments du dossier de l'agent écarté et à la lecture des conditions exigées pour la nomination au tableau d'avancement, nous considérons que la fiche de non proposition n'est pas fondée.

Dans la mesure où l'ensemble des agents répondant aux critères statutaires ne pourront pas tous bénéficier d'un déroulement de carrière linéaire à cause des contraintes budgétaires, nous votons **contre** .

Le SNAD CGT ne diffusant pas de compte rendu nominatif, nous invitons les agents désirant connaître leur rang de classement à contacter leurs élus CGT par mail. CAP centrale prévue le 13 novembre prochain.

Les élus en CAPL DI LILLE

L.MENARD / G.DENNETIERE